

LE PNDL EN FLASH

Le bulletin électronique d'informations produit par le Spécialiste en Communication et Formation du PNDL, n° 13 (Octobre-Décembre 2011)

NOTE DE LA REDACTION

Le quatrième trimestre de l'année 2011 se ferme sur un rythme hautement soutenu sur le terrain des pratiques. Une mobilisation et un décaissement des ressources révèlent une tendance lourde vers des résultats comparativement au troisième trimestre. Les derniers mois de l'année 2011 ont autorisé un déploiement intense au niveau des différentes collectivités locales. C'est donc un fonds de développement local (mobilisé à 99%) mis en œuvre, avec des conventions qui se clôturent pour leur première génération. Des retards sont notés dans la finalisation des processus entamés. Seulement, le nombre de microprojets réceptionnés a connu une flambée avec la signature des nouvelles conventions de financement pour le compte des nouvelles collectivités locales.

Les activités stratégiques portant sur la restitution des enquêtes de satisfaction du Projet de développement local participatif, et l'évaluation du PNDL, ainsi que l'élaboration de la note de cadrage pour l'élaboration de la stratégie nationale de développement local, sont des avancées du trimestre. Le PADEL/PNDL a pris la mesure du fonds de développement économique local, en s'initiant dans les projets structurants. Notons aussi la prise en charge des requêtes relatives aux deuxièmes phases du PDL, du PADEL/PNDL et du GELD, transmises aux Institutions internationales, par le biais du Ministère de l'Economie et des finances. Ces différentes initiatives sont retracées dans ce « flash », qui tient lieu de support d'informations.

Bonne lecture à Tous.

9^{ème} COMITE DE PILOTAGE DU PNDL

Des résultats positifs sur fond de perspectives



La réunion du 9^{ème} Comité de pilotage du Pndl, s'est tenue, le 30 Décembre 2011, au Ndiambour, sous la présidence du Ministre de la Décentralisation et des Collectivités locales, Dr Aliou SOW, respectant les délais prescrits. Le budget de 15,8 milliards est validé pour le plan de travail et budget annuel ainsi que le rapport d'activités.

Sur un budget pour l'année 2011, de l'ordre de 12 Milliards de F CFA, un taux de couverture des besoins exprimés de l'ordre de 80% a été noté. Avec une mobilisation de la contrepartie de l'Etat du Sénégal à hauteur de 51% pour un montant de 2,9 milliards de F CFA. Globalement, le Pndl enregistre un taux d'exécution financière de 68% et un taux d'exécution budgétaire de 94%. La mobilisation des ressources a permis au Programme de mener des activités au niveau de ses quatre composantes.

Sur les grandes lignes du PTBA 2012, les activités prévues consolident celles initiées. Elles présentent un caractère réaliste et sincère, avec une hausse du budget par rapport aux prévisions initiales (19% en valeur relative) et un poids considérable de l'Etat dans la structuration du Budget du Pndl (82%). Les activités prévues en 2012, mettent l'accent sur la promotion des groupements d'intérêts communautaires et les investissements structurants. Aussi, faut-il le noter, la massification des ouvrages pour leur fonctionnalité optimale et l'expérimentation des pôles de développement seront des axes de travail pour l'année 2012. Compte non tenu de l'important effort de renforcement des capacités qui sera initié en 2012. Des difficultés persistent toujours et se concentrent autour du retard dans la mobilisation des ressources.

Pour de plus amples informations, contactez Atoumane AGNE, Coordonnateur du PADEL/PNDL Tel : 33 889 50 76, agneatoumane@hotmail.com

AGIR AUTREMENT

Remerciements

Par Samba GUEYE*

L'heure du bilan a sonné. Le devoir de rendre compte s'impose, au terme de l'année 2011, intensément vécue. Les partenaires récipiendaires des activités du Projet de développement local participatif sont satisfaits des services offerts, à hauteur de 88,5%. Le PNDL de manière générale, s'est positivement évalué. Ces deux résultats édifient sur l'ampleur des efforts fournis par tous les acteurs. C'est le lieu de le constater, pour s'en féliciter, vivement. Ces acquis sonnent comme un dépassement de Tous, et un mérite cumulatif de plusieurs années méthodiquement agencées et structurellement planifiées. Des profondeurs de l'abysse, à la surface du réel, que de défis et d'obstacles, souventes fois, abordés et contournés, au profit du local. L'adoption de lois utiles pour l'encadrement des collectivités locales, la livraison d'infrastructures et d'équipements socio-collectifs de base, la mise à disposition d'outils pour une masse critique appropriée, la gestion du portefeuille projets, ce sont là des faits caractériels de la mise en œuvre du PNDL, en 2011. Année des grands consensus. (i) D'abord, autour de la réorientation stratégique en interne, avec un re-profilage du Programme, pour plus d'efficacité. Rarement, le Programme n'a été si près de ses résultats. Onze milliards décaissés par les Collectivités locales, en l'espace de neuf mois, à travers l'appui budgétaire. Ce qui renforce la position du Sénégal dans la perspective d'absorption des crédits alloués au secteur de la décentralisation. (ii) Ensuite, autour des outils de travail. Un unanimité rassurant sur la démarche aboutissant à des outils qui bonifient les acteurs locaux. Aussi bien dans le domaine de la maîtrise d'ouvrage local que dans la gouvernance locale. La finalité recherchée étant de créer les conditions aptes à faire émerger un acteur de type nouveau. Plus convaincant et plus incisif. (iii) Enfin, autour de la gestion du portefeuille caractérisé par l'intégration de plusieurs projets aux allures, certes convergentes, mais profondément différentes. Des audits, tous les six mois révèlent une certification des comptes toujours conformes. De quoi, penser à une gouvernance transparente des deniers publics. 2012 avance avec son lot d'inconnus, que nous aborderons, à tous les coups, pour d'abord exister, mais, c'est le plus important, se forger une vision fédératrice, transcendant les espaces temporels, pour arborer, sans limites, dans une infinie démarche, les habits d'un Programme qui avance et qui réussit. Il s'agira, de dessiner, avec les contours de la main, les axes de notre mission d'harmonisation. En attendant d'y arriver. Un mot simple et beau vous est tous, sincèrement, transmis : remerciements.

*Secrétaire Exécutif PNDL

Une planification locale véritablement participative

Les contours des nouveaux habits sont redessinés avec l'enquête de satisfaction du Pdlp réalisé par SOTERCO. Le Programme national de développement vient de boucler un cycle. Avec des résultats qui précisent les différentes perceptions. (Re)configuration d'un nouvel espace promu aux mutations diverses et (re)capitalisation de l'expérience pour une valeur ajoutée réelle dans le champ du développement local. Des grands défis, aux grands enjeux, un passage en douceur.

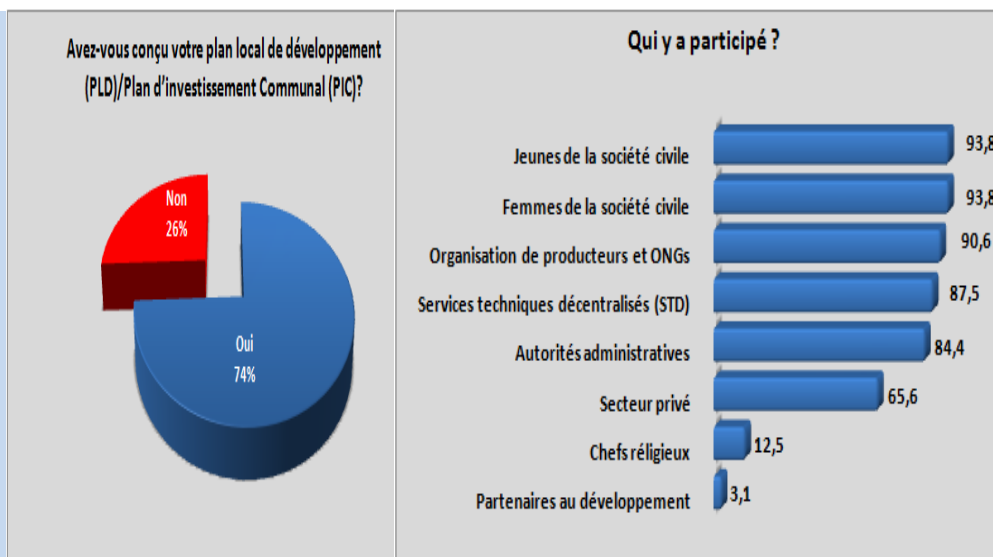
DEUXIEME JET : Le défi du PNDL d'associer les populations à la coproduction du développement local a été relevé, et constitue un autre facteur explicatif des taux de satisfaction enregistrés. En effet, le PNDL a largement appuyé la généralisation et l'inclusivité des processus de planification locale. Le processus de planification est respecté dans les collectivités locales concernées par l'étude. La majorité des collectivités locales ont un PLD/PIC qui date de 2010. Elles sont 74% les collectivités locales ayant un PLD/PIC. La démarche participative a été bien appréciée par les conseillers, les OCB et les comités de gestion. Si ces acteurs sont impliqués, on peut voir que leurs besoins n'ont pas été totalement pris en compte. 45% des OCB et 69% des Comités de gestion estiment que leurs besoins ont été pris en compte. D'autres planifications ont été réalisées comme la planification des ressources, le plan annuel d'investissement ou l'élaboration du budget.

Le PNDL a eu à chaque fois à donner son appui pour de meilleurs résultats. Le processus de planification a donné satisfaction à la majorité des collectivités locales. On remarquera cependant l'absence de plan de communication et de plan de formation dans plusieurs collectivités locales.

En considérant cinq acteurs (les SFD, les OCB, le secteur privé, les comités de gestion et les présidents de conseils locaux) qui ont bénéficié du renforcement des capacités dans le cadre du PNDL, on peut retenir que le nombre d'acteurs formés est assez faible. En effet, le plus fort taux de personnes ayant participé à une ou des formations est de 47% et concerne les présidents des conseils locaux.

Suivent le secteur privé (35%), les comités de gestion (31%), les SFD (25%). Les OCB sont les moins loties en matière de renforcement des capacités. Seuls 8,9% des OCB interviewées ont bénéficié d'un renforcement des capacités.

(Source rapport enquête de satisfaction du Pdlp)



Un respect des différentes étapes en ligne de mire.

Le caractère obligatoire de la loi 96/07 du 22 mars 1996 et son décret d'application n° 96/1133 du 27 /12/1996 exigent aux CL l'élaboration et la mise en œuvre des documents de planification. Précisément, les articles 6, 8 et 10 dudit décret font obligation à la région, à la commune et à la communauté rurale d'élaborer et d'exécuter respectivement le Plan régional de développement intégré (PRDI), le Plan d'investissement communal (PIC) et le Plan local de développement (PLD). Il est important de faire observer que les plans nationaux sont adoptés par des lois, tandis qu'au niveau local, l'adoption des plans se fait par arrêté, ce qui confère aux différents plans une force de « loi ». (Extrait de la communication du Directeur de l'ARD de Thiès, lors d'un atelier portant sur l'intégration de la dimension nutrition dans les processus de planification locale). En tenant en considération ces dispositions légales, le PNDL a voulu faire correspondre le besoin des investissements à la rationalité des possibilités.

74% des Collectivités ciblées par l'enquête au Sénégal disposent d'un document de planification élaboré en 2010. Ce qui est récent et actuel. Cette planification réellement participative a eu pour conséquence **un diagnostic participatif** pertinent et **la définition collective de perspectives communes**.

En assurant la participation de toutes les catégories d'acteurs locaux à l'élaboration d'un projet collectif local, l'intervention du PNDL dans les processus de planification du développement local a ainsi permis **la mise en relation directe entre les collectivités locales et les destinataires de l'action publique, les populations**. Il s'ensuit logiquement une appréciation positive des réalisations, d'où ce taux de satisfaction de 93,6 % au niveau des ménages.

Ces processus de planification ont permis de concilier différents intérêts, et de cristalliser des enjeux divers, à travers notamment la mise en place de cadres concertation qui a donné satisfaction à 83,3 % des collectivités locales. L'élaboration de leur plan d'action a également satisfait au moins 75 % de ces collectivités locales. On relèvera que par exemple les OCB retrouveront 45 % de leurs préoccupations dans les PLD/PIC, contre 31 % et 24 % qui ne se prononcent pas. Dans le même temps, 69 % des Comités de gestion estiment que leurs préoccupations ont été prises en compte dans ces documents de planification locale.

EVALUATION DU PNDL

Les attentes au rendez vous

La restitution des résultats de l'évaluation du Pndl a été très attendue par les acteurs locaux. Cela en valait la peine. Maintes fois récriminée, la gestion du Pndl a attiré et attire encore. Stabilisé et placé maintenant sur les rampes de la performance, le Pndl a connu au terme de son évolution, une analyse stratégique. Qui devra profiter au secteur de la décentralisation.

L'analyse des informations collectées permet de noter que le PNDL a globalement réussi ses missions. En effet, des jalons importants sont posés en matière de financement du développement local.

L'analyse des données mentionne un retard global de la réforme du cadre institutionnel et politique de développement local (i), une efficacité probante en matière de financement du développement local (ii). Elle permet également de relever que, d'une part, l'appui technique et le renforcement de capacité se sont révélés une donnée transversale de l'intervention (iii), d'autre part, le SISE-DL est un système en construction (iv), et, enfin, la prise en charge de la dimension environnementale est assez satisfaisante (v). Par ailleurs, les évolutions de l'environnement institutionnel justifient une réflexion sur le positionnement stratégique du PNDL en tant que cadre fédérateur (vi).

Cette évaluation intervient dans un contexte marqué par des évolutions majeures à l'échelle nationale, sectorielle et programmatique. Au niveau national, l'adoption en cours du Document de Politique Economique et Sociale (DPES), la généralisation progressive des cadres de dépenses sectorielles à moyen terme (CDSMT) et la recomposition de la carte territoriale constituent des évolutions importantes dans l'environnement politico-institutionnel du secteur de la décentralisation et du développement local.

L'évaluation de l'impact de la mise en œuvre de la **composante 1** du PNDL sur le processus de décentralisation et de développement local est prématurée. En effet, le niveau d'effectivité des produits dont la mise en place reste préalable à la réalisation de changements durables et structurants en matière de décentralisation et de développement local est encore très faible. Cette situation est liée à la complexité de l'objet « réforme de politique publique », aux enjeux financiers et institutionnels qui entourent sa mise œuvre mais également au retard accusé dans la mise en route du Programme.

Concernant la composante « **financement du développement local** » Le dispositif institutionnel, technique et financier a été pertinent et efficace. Les collectivités locales, dans leur très grande majorité, ont su mobiliser leur contrepartie, ce qui a permis la réalisation d'un nombre important d'ouvrages. Elles ont réussi, grâce aux renforcements des capacités, à assumer les rôles et responsabilités qui leur ont été dévolus dans le cadre du programme. Les ARD ont joué un rôle considérable dans la coordination de l'ensemble des activités et ont démontré leur capacité à impulser le développement local. Les Services techniques déconcentrés ont accompagné, dans la mesure de leurs faibles moyens tout le processus dans la plupart des régions. Les entreprises locales, d'après les témoignages reçus ont bénéficié d'un certain accompagnement qui leur ont permis aujourd'hui d'être plus opérationnelles et plus à même de répondre aux appels d'offre et de réaliser dans les meilleurs délais les travaux qui leur seront confiés. La culture de la prise en compte de la dimension environnementale et sociale est devenue une réalité.



L'évaluation permet de conclure que dans le domaine du **renforcement des capacités**, les contributions au développement, les expériences développées et accumulées par le PNDL en renforcement de capacités au cours des cinq années, sont globalement cohérentes, pertinentes, efficaces et relativement efficaces. Elles peuvent toutefois être améliorées dans le cadre d'une phase de consolidation. En effet, le PNDL avec les différents projets en encrage est perçu par les acteurs locaux de la décentralisation, comme assez utile à la mise en œuvre de la politique de décentralisation nonobstant les efforts sectoriels déjà fournis par de nombreux autres projets/programme de développement local. Malgré les acquis et après plus de cinq années d'intervention les déficits de capacités des acteurs locaux du programme demeurent encore une réalité.

L'analyse des performances du système de suivi-évaluation permet de relever que ce dernier présentait une pertinence assez forte. Celle-ci contraste avec l'absence de systématisation de la communication de ses résultats. L'exploitation des résultats du SISE-DL a été peu utile à la réorientation stratégique du programme, de ses actions et de ses méthodes en l'absence d'évaluation à mi-parcours.

De façon globale, la prise en charge de la dimension environnementale et sociale dans les projets du PNDL a enregistré des succès réels. Le PNDL est parvenu à installer cette culture dans la mise en place des infrastructures. Même si les résultats sont excellents, dans certaines régions, le niveau de prise en compte dans la réalisation des ouvrages révèle encore quelques insuffisances et principalement dans le montage des budgets.

Aussi, faut-il noter que le principe rotatif qui devait opérer pour une pérennisation du programme en tant que cadre fédérateur n'a pas pu se faire de façon satisfaisante. Cette situation est liée à la combinaison de plusieurs facteurs, dont les plus importants sont : le défaut d'une approche axée sur les résultats stratégiques ; l'inexistence, en amont, d'une stratégie nationale de développement local ; les limites du pilotage stratégique du programme. Au total, l'analyse de la mise en œuvre des projets dans le cadre du PNDL a permis d'enclencher des dynamiques et de mettre en place des expériences dont le parachèvement conditionne, dans une large mesure, l'approfondissement de la décentralisation et la mise en place d'un véritable politique de développement local.

Pour de plus amples informations pour toutes activités, contactez : Atoumane Agne, Responsable du Suivi-Evaluation du PNDL: Tel : 33 889 50 76, e-mail : agneatoumane@hotmail.com

Quelles solutions Rurales aux problèmes d'aménagement Urbain ?

Quand le rural offre l'exemple à l'urbain ! Dans le domaine du développement local, il est souvent question de territorialisation de l'action publique. Qu'en est-il de nos territoires ? Cela revêt tout sens surtout dans un contexte local caractérisé par le trépied « gouvernance locale – investissement et aménagement du territoire ». Djoumé Sylla (Conseiller Technique UNCDF Dakar) jette froidement la réflexion et anime les débats dans le cadre de la 43^{ème} conférence du Réseau Habitat et Francophonie tenue à Dakar au Sénégal du 9 au 11 mai 2011. Position intellectuelle très actuelle. Elle a bénéficié des éclairages de M. Oumar Wade, Expert UNCDF /PNUD. Par invitation spéciale.

L'UNCDF est l'agence d'investissement des Nations Unies pour les Pays les Moins Avancés (PMA). Il crée de nouvelles opportunités pour les populations pauvres et leurs communautés en augmentant l'accès à la microfinance et aux investissements. Les programmes de UNCDF aident à autonomiser les femmes et à attirer des investissements plus importants du secteur privé, des gouvernements nationaux et des partenaires au développement, en vue d'un impact maximum dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous intervenons au Sénégal depuis une vingtaine d'années. Notre portefeuille actuel au Sénégal est de 15.400.000 USD incluant le développement local et la micro finance.

En Afrique, la rapide croissance urbaine et les problèmes induits par cette urbanisation faiblement maîtrisée s'expliquent dans une certaine mesure par l'absence d'une réponse adéquate aux préoccupations du monde rural qui forme avec la ville ce que j'appellerai un « système vie ». Quand ça va mal à la campagne, on tente ses chances à la ville. Quand le **magaal** se tient à **Touba**, la **circulation** routière se fluidifie à **Dakar** !

Dans un tel contexte, une maîtrise de l'environnement urbain ne pourrait réussir de manière durable sans une politique de développement rural performante et maîtrisée. Dans cette perspective, trois pistes de réflexion s'imposent :

1. A l'échelle nationale, une gestion Urbaine doit s'inscrire dans une perspective globale d'aménagement du Territoire et de développement rural pour les raisons suivantes :

- Parce que, les politiques publiques ont très souvent été formulées et mises en œuvre en Afrique de manière cloisonnée et sectorielle avec une faible adéquation territoriale;
- Parce que le poids démographique et économique de la campagne en Afrique est en décalage avec son niveau d'équipement en infrastructures socio-économiques même si les communes urbaines ont une forte densité de la population ;
- Parce que l'écart de développement entre ville et campagne fait que la mobilité de la campagne vers la ville devient une tendance solution vu les nombreuses opportunités socio économiques qu'offre la ville par opposition à la campagne;
- Cependant, ce mouvement vers la ville est en décalage avec les moyens, les capacités et conditions d'accueil des centres urbains ;
- Ceci crée une pression à la fois sur le foncier



et sur les infrastructures urbaines, le développement de quartiers précaires et ses implications diverses au plan social et ;

- Le résultat en est que l'urbanisation s'accompagne d'exclusion et d'élargissement des poches de pauvreté. Comment donc sortir de ce cercle vicieux ?

2- A une échelle locale, promouvoir la décentralisation et l'aménagement du territoire comme cadre institutionnel du développement local:

Le travail de UNCDF orienté prioritairement vers le local, se fonde sur l'Hypothèse suivante : « l'utilisation du capital-investissement sous forme de fonds de développement local associée à l'établissement des contrats de performance et canalisé par le biais des autorités locales dotées de capacités, (A) améliore la gouvernance, aide à construire et accroître la capacité institutionnelle, augmente l'offre d'infrastructures et l'efficacité des prestations de services durables (B) peut parfois contribuer davantage à un objectif bien plus complexe à savoir la réduction de la pauvreté ». Pour ce faire, il est indispensable de :

- Créer un environnement (juridique, politique et institutionnel) favorable aux collectivités locales vu leur mandat. Par exemple aménager un système durable de transfert des ressources financières de l'Etat aux collectivités locales, revoir les attributions des services sectoriels conformément aux responsabilités transférées aux institutions locales ; mettre en cohérence les mécanismes de financement des investissements publics (sectoriel et décentralisés) entre autres ;
- Etablir des schémas d'aménagement comme cadre de référence du processus de planification locale et de programmation des investissements locaux ;
- Renforcer la cohérence entre les différents niveaux de planification ;
- Intégrer les différents canaux d'acheminement de ressources du niveau national au niveau local ;
- Renforcer la coordination (sectorielle et intersectorielle) et dynamiser la concertation entre acteurs ;
- Trouver une stratégie de valorisation de l'apport des « migrants de travail » ouest-africains – toutes échelles confondues : « intra-nationales », « sous-régionales » et « internationales » au développement de leurs communautés, collectivités et pays d'origine ;

- Promouvoir le développement économique local comme moyen d'accroissement des ressources internes (fiscales) des collectivités locales. A cette fin, le **SAFIC** est un des instruments mis au point par UNCDF. Au Mali, et particulièrement dans la commune rurale de Fatoma (24 630 habitants) (région de Mopti), cette expérience malgré ses nombreuses contraintes, a permis (1) La mise en évidence des grandes potentialités fiscales de la zone (**marché à bétail et marché hebdomadaire**). Ceci amena le Maire à opter pour une nouvelle méthode de gestion des deux marchés à travers de nouveaux contrats de gestion avec de nouveaux GIE (Groupements d'intérêts économiques); ayant permis (2) Le doublement des ressources générées de l'aire d'abattage de **50 000 FCFA/mois** à plus de **100 000 FCFA/mois**. Cette augmentation des ressources fiscales a permis à la commune de construire un hangar pour les bouchers.

- (3) Le doublement des recettes fiscales du marché à bétail; elles étaient estimées avant le SAFIC à **seulement 75 000 FCFA/mois**. (4) Cette augmentation des recettes du marché à bétail a aussi aidé la commune à payer sa contrepartie de **600 000 FCFA** pour la construction d'un château d'eau. En plus, la commune a une bonne maîtrise de l'assiette fiscale **60%** de recouvrement des recettes fiscales grâce aux efforts de communication à l'endroit des populations) (5) De plus, le bureau communal se réunit régulièrement en session ordinaire et tient aussi des sessions extraordinaires en cas de besoin ;

- Pour rendre durable tout ce mécanisme.... !

3. Le transfert des compétences et des ressources aux collectivités ainsi que la claire répartition des rôles et des responsabilités entre les acteurs : On constate en général :

- Les compétences transférées aux collectivités locales (aménagement du territoire, équipement collectifs, assainissement etc) ne sont pas en adéquation avec les ressources qui leur sont transférées ; et cette situation handicape l'offre de services que le citoyen est en droit d'attendre de sa commune ;

- En effet, l'extrême dépendance des petites communes vis-à-vis des subventions (en l'état actuel de la fiscalité, les impôts émis par une commune de 3000 hab., par ex., même recouverts en totalité, ne peuvent atteindre la moitié de ses charges de fonctionnement).

- Il y a une superposition de niveaux de responsabilités dans les grands centres urbains entre l'Etat et les communes avec une certaine confusion de rôles et responsabilités ;

- Les capacités humaines, techniques et logistiques des CT sont aussi faibles.

Les défis à relever :

Pour que les collectivités locales deviennent des espaces de vie et d'attache des populations, plusieurs défis sont à relever

1. **Le défi de palier la faiblesse des capacités** de gestion de processus complexes impliquant de nombreux acteurs institutionnels, tant gouvernementaux que non-gouvernementaux, à plusieurs niveaux.

2. **Le défi de surmonter les limites institutionnelles** qui séparent les acteurs et les organisations sectorielles, des gouvernements locaux et communautaires.

3. **Le défi du réalignement des offres de services sur les demandes** émanant des acteurs Territoriaux.

4. **Le défi d'accroître les transferts aux collectivités locales** et promouvoir le partenariat public privé dans l'offre de services.

Certaines expériences menées par les collectivités locales au Sénégal ont permis de fixer les populations dans leur terroir :

- **Ndangou Sall** (Communauté rurale de **Darou Mousty** dans le département de **Kébémér**) où le Chef de village a attendu 60 ans pour voir l'eau couler,
- **Barga** (Communauté rurale de **Ndoyenne** dans le département de **Kébémér**) dont les villages voisinant ont déménagé **vers l'agglomération de Touba pour accéder à l'eau**.

Globalement, « le **PADMIR** a appuyé la réalisation de près de **120 KM** d'adduction d'eau dans le département de **Kébémér** avec plus de **40% du FDL** mis à disposition par UNCDF et l'UE. Un (1) **Km** d'adduction d'eau coûte environ **4 Millions de FCFA** ».

Par Djoumé Sylla, Conseiller Technique Régional FENU, Bureau régional Dakar/Sénégal

ARRIVE EN FIN DE PREMIER CYCLE, le PndI prépare les deuxièmes phases des projets en ancrage

Les différents projets du PndI arrivent en fin de cycle en 2012. Très prochainement. Au regard des résultats notés durant la première phase, le **Projet de développement local participatif** qui se situe sur une note satisfaisante, au terme de la dernière mission de supervision de la Banque mondiale, fait l'objet d'une requête pour une deuxième phase. Un montant de 88 millions de \$ a été sollicité, alors que la première phase était évaluée à 50 millions de \$, à titre indicatif. La requête a été transmise par le Ministre de la décentralisation et des Collectivités locales, le Dr Aliou SOW, au Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances. Ce dernier, après examen, a transmis aux Autorités de la Banque mondiale, le dossier de requête de la 2ème phase du PndI, pour traitement et suite à donner.

Les contours de cette deuxième phase se dessinent et mettent l'accent sur (i) l'accompagnement de l'Uael dans le portage et le plaidoyer des réformes institutionnelles; (ii) le développement des investissements structurants dans la perspective d'un développement économique local, sur toute l'étendue du territoire, (iii) la promotion de l'approche de renforcement des capacités suivant (1) les modalités du dispositif national de formation validé par les acteurs, (2) les principes de la double planification à travers une échelle plus vaste et totalisante, (iv) l'harmonisation des approches, par un réinvestissement de l'information du développement local auprès des acteurs, tenant en compte les spécificités genre, changement climatique, etc, pour permettre au PNDL, de bonifier son cadre unifié d'intervention, instrument de mise en œuvre de la stratégie nationale de développement local.

Dans cette veine, le **Projet Pistes Communautaires (PPC)** a aussi élaboré une requête de deuxième phase transmise par le Ministre de la Décentralisation et des Collectivités au Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des finances. D'un montant de 19 millions UC, financé par le Fad, l'Etat, l'Opep et les bénéficiaires, le montant du prêt a été décaissé à hauteur de 98,55%, le Ppc a été considéré comme un projet doté d'une cohérence d'intervention pour un positionnement durable dans la stratégie nationale de transport rural. Son approche participative innovante pour un ancrage local a permis de relever un défi avec des résultats territorialisés. Des effets induits positifs sont relevés pour un meilleur accès aux services sociaux de base et aux secteurs productifs. A cet effet, Une suite favorable a été notée du côté des Autorités de la Banque africaine de développement, qui ont accordé une attention particulière notamment à la mise en route d'une deuxième phase, suite aux résultats encourageants (1200 km de pistes rurales au profit de 84 CR).

Dans cette logique, le **PADEL/PNDL** a aussi élaboré une requête de prorogation validée jusqu'en février 2012. La mise en place des Maisons de développement local a favorisé la création des espaces «Décentralisation», «Déconcentration» et «Secteur privé». La systématisation de l'approche par une stratégie de développement économique local constitue une des finalités attendues du projet. D'importants chantiers sont entamés et la prorogation jusqu'en décembre 2012, permettra leur finalisation.

Le **Projet Equité de genre dans la gouvernance locale (Geld)** est orienté vers une meilleure planification et budgétisation avec une prise en compte des préoccupations du genre. Les Systèmes et les processus de planification et budgétisation locale de la commune de Louga sont sensibles au genre. Les dépenses effectuées par la Commune pour l'amélioration de l'accès aux services sociaux reflètent l'équité de genre. Au vu de ces quelques résultats, Onu Femme souhaite étendre le projet dans d'autres régions du Sénégal, pour une démultiplication de l'expérience. Aussi, la Coopération luxembourgeoise compte accompagner ce projet dans une deuxième phase, dans les régions de Louga, Matam et Saint-Louis. (A suivre)

POUR UNE MAITRISE DES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT LOCAL,

le Pndl mise sur la finalisation des outils de travail

L'un des objectifs du Pndl est d'arriver à mettre à la disposition des acteurs locaux, des instruments et outils aptes à créer un réalignement du niveau local sur les différentes échelles d'intervention. Dans cette perspective, et in fine, la prise en compte des préoccupations des acteurs locaux est une nécessité. Le dernier trimestre de l'année 2011 a permis au Programme de mettre en pratique la volonté d'armer les acteurs locaux. En instruments appropriés.

Un manuel de maîtrise d'ouvrage locale, avec une ambition affichée

L'atelier organisé par le PNDL, dans les locaux de Teranga Saly, durant le dernier trimestre de l'année met en évidence deux choses : (i) l'envie de doter les exécutifs locaux et des équipes conseils d'outils appropriés pour mieux encadrer la maîtrise d'ouvrage locale. (ii) le souci de prolonger les investissements et leur utilité au-delà de la durée de vie de nos projets et programmes. Sous certaines conditions, cette démarche permet de mieux organiser le développement local, par une priorisation plus pertinente des besoins locaux, une mobilisation de l'ensemble des parties concernées et une répartition plus efficiente des rôles.

Pour y arriver, il faut cependant que les Collectivités locales, les communautés et les services déconcentrés soient à même d'assumer leurs nouvelles responsabilités.

Ce travail revêt toute son importance si l'on en juge par le nombre important de microprojets en jeu dans le programme (3 770) et l'énorme capital humain qu'il mobilise pour en arriver aux résultats.

La priorisation, la mise en place et l'exploitation durable de tous ces « ouvrages » demandent l'implication d'un ensemble d'institutions et de personnes. Ces acteurs n'ont pas toujours une grande expérience dans leur nouveau rôle ou dans cette culture de collaboration et ils nécessitent des outils appropriés pour mener à bien leur projet.

Ce Manuel de maîtrise d'ouvrage locale est l'un de ces outils. Il vise à donner à l'ensemble de ces acteurs un outil méthodologique pour la mise en œuvre de leurs projets, pour permettre aux différentes parties prenantes de mieux situer leur rôle et responsabilité, et, finalement, pour formaliser leurs relations.

La finalité du travail à travers ce Manuel est d'assister les parties concernées par la maîtrise d'ouvrage locale dans leur conduite de projets d'infrastructures, d'équipements et de services de base. Pour ces différents acteurs, le Manuel offre un cadre de référence méthodologique et procédural pour la conduite des différentes étapes, dès la planification des interventions de terrain jusqu'à la pérennisation des services mis en place.

De manière plus générale, ce Manuel s'adresse à tous les initiateurs de projets, ainsi qu'aux structures qui les mettent en œuvre. Il s'agit donc d'un public relativement large, qui recouvre des acteurs très différents : Communes, services techniques, bureaux d'ingénieurs-conseils assurant la maîtrise d'œuvre d'un projet de la coopération bi- ou multilatérale, acteurs de la coopération décentralisée, ONG, etc.

Son contenu facilite, entre autres, les actions suivantes :

- Décrire le cheminement d'un projet, depuis l'identification jusqu'à la mise en exploitation, en mettant en évidence les étapes déterminantes pour la qualité et la pérennité du service ;
- Pour chacune des étapes, proposer une répartition adéquate des rôles, tâches, responsabilités et relations entre les différentes parties prenantes ;
- Attirer l'attention des acteurs locaux sur certains éléments importants ou sensibles, spécifiques à chaque étape, et qui posent souvent questions dans leur conceptualisation ou leur mise en œuvre ;
- Proposer et expliquer quelques outils couramment utilisés dans la conduite de projets d'infrastructures et de services de base: les études, les Avant-projets, les documents de passation de marchés, les documents contractuels, etc.

Pour de plus amples informations pour toutes activités, contactez : Ndiack Diop, RPPC/RI: Tel : 33 889 50 65, e-mail : diopndia@yahoo.fr

La partition environnementale assurée

Il semble maintenant, au vu des expériences capitalisées en matière de développement local, que le plus important est d'arriver à pérenniser les bonnes pratiques en matière de gestion environnementale et sociale des investissements, au niveau des acteurs situés aux différentes échelles d'intervention. La gestion des grands projets a longtemps été la préoccupation majeure au niveau des services de l'environnement. Aujourd'hui, le défi se situe au niveau de la prise en charge des projets de type communautaire où les impacts sont jugés peu significatifs, alors que les impacts cumulatifs au niveau local sont importants.

En organisant un atelier à teranga Saly, le PNDL avait l'objectif de concilier les outils en matière environnementale et de les formaliser aux fins d'une capacitation des acteurs locaux. A vocation didactique et par souci de capitalisation des démarches antérieures, le travail visant à doter les acteurs locaux d'un manuel de référence en matière de gestion des projets incluant la dimension environnementale s'avère utile.

La situation de vide est désormais comblée, dans ce domaine précis. Ce document complète celui de la maîtrise d'ouvrage locale et s'adosse sur les mêmes principes d'intervention dans la chaîne de réalisation des microprojets. L'objectif général est de renforcer les capacités des services techniques déconcentrés, institutions régionales partenaires et représentants des collectivités locales, pour une bonne prise en charge de la dimension environnementale et sociale des microprojets identifiés par les collectivités locales.

Un des défis majeurs a été la bonne prise en charge des aspects environnementaux et sociaux dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi de ces projets de type communautaire, qui ont connu un développement prodigieux au cours des toutes dernières années, dans pratiquement toutes les communautés rurales et de certaines communes, notamment avec la multiplicité des acteurs d'intervention.

Sous ce rapport, il s'avère nécessaire de renforcer les capacités ces acteurs régionaux et locaux sur les procédures d'évaluation environnementale et sociale des projets pour améliorer la gestion des projets financés dans la cadre de l'appui à la décentralisation et au développement local.

L'objectif de ces modules de formation est de permettre aux acteurs régionaux et locaux de mieux comprendre les enjeux environnementaux et sociaux liés à la préparation, la mise en œuvre, le suivi et l'exploitation de projets. L'accent a été porté sur la pertinence des thématiques à retenir pour les Collectivités locales, et par catégorie d'acteurs (élus locaux, services techniques, Organisations communautaires, etc.).

La démarche participative qui a présidé à l'avènement du manuel renseigne sur l'importance signalée reliée à une telle publication. Fort heureusement, les trois modules concernés adressent des objectifs pédagogiques assez pointus en termes de gestion environnementale et sociale. Les réponses apportées par le Pndl, en rapport avec les services de l'Environnement et les Agences Régionales de Développement, bras techniques des Collectivités locales, en stabilisant des outils pour l'application des procédures d'évaluation et de gestion environnementale et sociale des microprojets identifiés par les collectivités locales, sont bien appréciés par les collectivités locales.

Pour de plus amples informations pour toutes activités, contactez : Dr Magatte BA, SENV: Tel : 33 889 50 72, e-mail : magatte@pndl.org

Les facilitateurs en Budget participatif en place

Le monde du budget participatif se bonifie avec l'arrivée de vingt (20) facilitateurs en budget participatif. La finalité est de créer un vaste mouvement opérant au niveau local, pour rayonner au sein des Collectivités, dans la perspective de l'adoption du budget participatif, comme mode de gouvernance.

C'est en Afrique que la mise en commun des ressources en vue de l'action publique est la plus faible. Nulle part les prélèvements fiscaux et parafiscaux n'y excèdent les 17 % du produit intérieur brut (10 % en général), alors qu'ils se situent par exemple aux environs de 20 à 25 % en Amérique latine, et de 40 à 50 % dans les pays occidentaux, fait noter Bachir Kanouté, Coordonnateur Enda Ecopop. Ce constat amer noircit le tableau, d'autant que « les dépenses des collectivités locales africaines ne représentent pas plus de 3,5 % des budgets publics. En outre, elles sont consacrées à 80 voire 85 % aux frais de fonctionnement (salaires des agents municipaux, carburant, etc.), ne laissant qu'une très faible portion à l'investissement de base (éducation, santé, eau, assainissement, etc.) et à la satisfaction de la demande sociale (sécurité, insertion socio-économique, entre autres) ».

Une issue heureuse, l'adoption du budget participatif. En partenariat avec Enda Ecopop, le Pndl a mis en œuvre une innovante approche de renforcement de capacités d'une vingtaine de facilitateurs arrimés à la démarche d'élaboration d'une stratégie de budget participatif. L'atelier s'est déroulé du 09 au 17 novembre 2011, à l'hôtel Laguna Beach à Mbour. Après donc la mise en place d'un modèle de suivi évaluation plus participatif garantissant un niveau d'implication plus élevé des différentes parties concernées, en particulier les Collectivités locales, le PNDL change de cap. Il veut rompre avec le constat particulièrement observé au niveau des Collectivités locales, où l'élaboration et la gestion du budget s'effectuent sans la participation des franges importantes de la population.

D'où l'enjeu de procéder à cette session de formation qui vise à former un pool de facilitateurs sélectionnés parmi les Responsables de la Formation des Agences régionales de développement, les Services techniques, les gestionnaires des collectivités locales (communes et Communautés rurales), etc. aux méthodes, outils et approches du Budget Participatif.

Au sortir de cette formation, les participants vont sensibiliser les acteurs locaux (populations, société civile et autorités locales) à la Gouvernance locale et le Budget Participatif y compris la conception et la production de supports scéniques. En outre, les facilitateurs vont développer des plans de démultiplication et de formation des élus locaux au Budget participatif, mais aussi et surtout accompagner les collectivités locales d'intervention du PNDL à élaborer des Plans locaux de développement qui articulent mieux l'approche de budgétisation participative, dans la planification locale.

En effet, la promotion des principes de bonne gouvernance locale, est au cœur de l'approche du budget participatif. Son efficacité se lit dans le souci de rendre les dépenses des Collectivités locales plus transparentes, mais aussi la volonté de stimuler la participation des citoyens à la prise de décisions relatives aux ressources publiques. C'est là, tout l'intérêt pour une Collectivité locale d'asseoir un budget participatif avec tous les avantages qu'il peut bien procurer aux Autorités locales comme à la société civile.

Pour d'amples informations, contactez : Ousseynou TOURE Spécialiste Communication et Formation PNDL: Tel : 33 889 50 66; e-mail : otoure@pndl.org

FISCALITE LOCALE

Les élus locaux harmonisent leur position

La prise en compte des recommandations des élus locaux dans les axes de réforme au menu. C'est sous la forme d'un atelier de concertation qui s'est tenu, à Laguna Beach, du 17 au 19 novembre 2011, que les acteurs de la décentralisation sont conviés, par la Direction générale des impôts et domaines, en sa qualité d'agence d'exécution du Pndl, à faire part de leurs recommandations, devant être intégrées dans les axes de réforme de la fiscalité locale.

Un pas décisif vient d'être franchi par les élus locaux, en prenant part à l'atelier sur la fiscalité locale. Il marque leur volonté d'en finir avec les ressources rares et erratiques consignées dans leur budget. La Loi 96-06 du 22 mars 1996 portant Code des collectivités locales, précise, en ses articles 250, 251 et 252, la liste des recettes fiscales et autres revenus pouvant alimenter les budgets des communes et communautés rurales du Sénégal. Cependant, la consultation des documents budgétaires (budgets, comptes administratifs et comptes de gestion) de la majorité des collectivités locales révèle une exploitation limitée des différentes sources de revenus et un rendement faible de la quasi-totalité de celles mises en recouvrement. Dans la réalité, leur capacité financière est très faible. Un constat qui sonne comme un paradoxe, au regard de la mission première d'une collectivité locale qui se définit par sa capacité financière propre et sa capacité à prendre les préoccupations de ses populations.

Malgré les avancées enregistrées grâce aux différentes prestations des différents acteurs, les collectivités locales souffrent encore du manque de moyens financiers, matériels et humains pour faire face aux exigences et compétences qui leur sont transférées. C'est pourquoi, la réforme du Code général des Impôts va consister à réécrire les dispositions jugées « obsolètes » et à réunir dans un document unique l'ensemble des textes régissant la fiscalité intérieure.

Elle ne se limitera pas à unifier la législation fiscale mais traitera aussi de toutes les catégories d'impôts (impôts directs et impôts indirects, impôts d'État et impôts locaux). En clair, il s'agit de procéder à une capitalisation des réformes déjà appliquées et des études réalisées sur la fiscalité locale.

Le rapport qui est soumis aux participants fait la synthèse des propositions de réformes et servira de contribution aux travaux du Comité technique de réécriture du code général des impôts (CGI). Déjà, dans les différentes études réalisées, les recommandations suivantes ont été faites : renforcer et généraliser les instruments et mécanismes d'accroissement des ressources des collectivités locales. La mise en œuvre de cette recommandation nécessite de : (i) renforcer d'avantage les moyens des services déconcentrés des administrations financières ; (ii) mettre en place une politique de communication sur la fiscalité locale ; (iii) finaliser la réforme du code fiscal ; (iv) finaliser l'amélioration des textes sur l'exécution des dépenses publiques (nomenclature).

Ce présent atelier devra approfondir la question des axes de réformes et constituer l'apport des élus locaux dans la réforme de la fiscalité locale.

La réforme de la fiscalité locale est consignée dans le livre I devant servir de réforme générale du Code général des Impôts et qui implique au niveau supra national, l'espace UEMOA. Le processus sera bouclé en Juin 2012.

Pour de plus amples informations, contactez : Médoune GUEYE, Assistant à la Composante 1, Tel : 33 889 50 69, e mail : medoungueye@gmail.com

SCHEMA DE MODERNISATION DE L'ACTION TERRITORIALE

Le dernier acte pour sa finalisation

La Direction des affaires générales et de l'administration territoriale (DAGAT) du Ministère de l'Intérieur chargée de l'élaboration de la Charte de la déconcentration, en sa qualité d'agence d'exécution du PNDL, se situe dans la dernière étape de finalisation du document.

Pour une mise en œuvre efficace des réformes envisagées, une réunion de validation technique du contenu de la charte et du schéma de modernisation de l'administration territoriale s'est tenu les 21, 22 et 23 Octobre 2011 à l'Hôtel LAGUNA BEACH,

Au terme de plusieurs rencontres à caractère technique entre différents acteurs impliqués dans l'élaboration de cette charte de la déconcentration, il est apparu nécessaire de réfléchir sur les mécanismes pratiques pour moderniser l'administration territoriale, en faisant la preuve que la charte de la déconcentration, est bien l'ultime opportunité de convaincre les administrations centrales et l'Etat, à davantage léguer certaines de leurs responsabilités aux autorités territoriales que sont les élus et les chefs de circonscription administrative. Ce faisant, le nouveau schéma de modernisation de l'administration territoriale (SMAT) ne fait que donner du sens à la notion de territoire, le creuset du développement local participatif.

Au vu des avancées réelles notées dans l'élaboration des projets de loi d'orientation de l'Administration territoriale et de la charte de la déconcentration, il y a lieu d'élargir la gamme de l'action pour s'intéresser aux modalités pratiques qui doivent opérationnaliser la

charte et lui donner une orientation concrète, à travers un schéma de modernisation de l'administration territoriale. C'est dire toute l'importance de l'atelier d'aujourd'hui, qui marque un tournant décisif dans les relations de travail entre Autorités administratives et Autorités locales dans la gouvernance locale participative.

Tout ce travail trouve dans sa signification au niveau du déséquilibre constaté dans le fonctionnement de l'Administration territoriale avec, aujourd'hui, une inadéquation entre les politiques de déconcentration et de décentralisation voire de développement local. En effet, sur plusieurs échelles et avec différents acteurs, la précarité de certaine fonction notamment celle du Chef de circonscription administratives, et la faiblesse des compétences et des ressources (matérielles, humaines, financières) allouées à la déconcentration, sont des facteurs, parmi tant d'autres, qui ne militent pas en faveur de l'atteinte des objectifs assignés à la politique de décentralisation et du développement local.

La refondation de l'action publique territoriale pour une gouvernance concertée entre autorités déconcentrées et autorités décentralisées appelle la mise en place de cet outil appelé SMAT qui devra être considéré comme le document ultime d'orientation.

Pour de plus amples informations, contactez : Médoune GUEYE, Assistant à la Composante 1, Tel : 33 889 50 69, e mail : medoungueye@gmail.com

DIMENSION NUTRITION

Les acteurs nationaux disposent d'une grille d'analyse à partir d'outils livrés

Dans la mise en œuvre des activités de la cellule de lutte contre la malnutrition, l'intégration des activités respectant la dimension nutrition dans les processus de planification et de budgétisation au sein des Collectivités locales, a été une préoccupation focale. Un atelier d'habilitation des acteurs nationaux a été déroulé, pour les sensibiliser, de façon conséquente, à l'appropriation des outils relatifs à la nutrition.

C'était le 2 et 3 Décembre 2011, à l'Hôtel Teranga Saly, à Mbour, en présence des principaux animateurs du PNDL et de la Cellule de lutte contre la malnutrition, matérialisant le démarrage du partenariat liant les deux structures. Une séance d'habilitation qui fait ressortir de manière stratégique, que la Cellule de lutte contre la malnutrition souhaite se positionner sur les dossiers thématiques liées à la vision prospective du secteur de la décentralisation, avec une production d'outils intégrant le processus de planification, mais aussi une prise en compte de la dimension nutrition dans les documents de base (Lettre de Politique sectorielle et Stratégie nationale de développement local).

Aussi, sollicitent-ils une meilleure visibilité et harmonisation des outils de planification à l'échelon local mais aussi et surtout un leadership affirmé avec une présence optimale des élus dans le schéma de la maîtrise d'ouvrage. Dans ce sillage, la communication faite par le Directeur de l'ARD de Thiès sur l'approche de planification locale a été bien saluée.

Des interventions font ressortir des points saillants sur d'abord l'étape importante relative à l'élaboration des Termes de référence qui orientent l'exercice de la planification. Si déjà, les opérateurs en planification n'intègrent pas la dimension nutrition durant cette phase, tout sera biaisé. Le défi majeur réside dans l'opérationnalité des outils issus des pratiques nutritionnelles testées et validées sur le terrain. Dès lors, une invite a été faite aux spécialistes de la nutrition pour mieux cerner le processus de planification locale afin d'y insérer leurs outils. En cela, les bureaux régionaux de la Cellule de lutte contre la malnutrition, aux côtés des agents des Agences régionales de développement et des Services techniques déconcentrés, ont un rôle important à jouer. Il s'agira de développer une approche globale et intégrée de la planification locale. Les participants ont mieux saisi que progressivement, des activités jadis marginales commencent à bousculer l'ordonnancement pré établi et s'incrustent au cœur des processus décisionnels au niveau des collectivités locales, relativement à la nutrition. Une tendance à maintenir et à bonifier.

Pour d'amples informations, contactez : Ousseynou TOURE Spécialiste Communication et Formation PNDL: Tel : 33 889 50 66; e-mail : otoure@pndl.org

COMITE DE PILOTAGE DU PADEL/PNDL : Sur fond de mise en œuvre de projets structurants.

Lors de la séance du Comité de pilotage présidé par Samba GUEYE, Secrétaire Exécutif, le budget d'un montant de 640 millions de F CFA et le rapport d'activités ont été validés. Et le Président du Comité de pilotage de dire que l'opérationnalité des trois Maisons de développement local, poursuivie par une articulation judicieuse au niveau des différents projets pour susciter une démarche transversale d'approche de la planification dans une vision territoriale, est une démarche rassurante. Celle-ci s'inscrit dans une volonté de mieux structurer l'économie locale à travers un dispositif institutionnel ayant un fort ancrage au niveau des structures pérennes de l'espace déconcentré. Sans occulter le secteur privé, où il a été noté une bonne harmonie entre les différents niveaux d'interventions, pour faire tirer le maximum de profit aux populations cibles.

C'est l'occasion, pour le Président du Comité de pilotage, de mettre aussi en exergue les efforts du GELD dans l'accompagnement de ce processus par une identification des besoins prioritaires des femmes à partir d'une animation vigoureuse des différents conseils de quartiers. Cette expérience fortement saluée par les Autorités locales et nationales suscite déjà un réel engouement auprès de l'Etat du Sénégal. Nous attendons, avec un vif intérêt, la réaction de nos partenaires techniques et financiers pour le passage à l'échelle.

Pour d'amples informations, contactez : Atoumane Agne, Coordonnateur PADEL/PNDL: Tel : 33 889 50 76; e-mail : agneatoumane@hotmail.com

CA PEUT VOUS INTERESSER

Dotation d'équipements au profit de la fédération des femmes transformatrices de produits halieutiques de Ndangane Sokone. Le PRODDDEL à travers son volet Développement Economique local (DEL) a appuyé la commune de Sokone à mettre en œuvre un projet inscrit dans les priorités de l'équipe municipale. Il s'agit d'améliorer les moyens de production de l'union des femmes transformatrices des produits halieutiques de Ndangane Sokone. Le diagnostic des activités de l'union (une fédération forte de 8 GIE et de 300 membres) avait soulevé une contrainte majeure d'ordre matériel et technique. En effet, ces braves femmes travaillaient à tour de rôle avec un seul four traditionnel très vétuste et 2 séchoirs faits de paillasses. Ces conditions de travail ne leur permettaient pas d'avoir une production optimale (quantité et qualité suffisante) en vue d'élargir leur champ de marché et d'augmenter considérablement leurs revenus.

En les dotant d'équipements primaires constitués de 3 fours améliorés et de 3 clés de séchages d'une valeur de 2 millions de FCFA, le PRODDDEL leur donne la possibilité de : Multiplier leur production et d'augmenter leurs revenus (au moins par quatre) Avoir un gain de temps pour se consacrer à des activités de développement personnel ; Préserver leur environnement ; Faire un produit de meilleure qualité , Améliorer leur santé. Il permet par la même occasion à la commune de réaliser une activité retenue comme prioritaire dans son plan d'investissement et d'améliorer son taux de recouvrement des taxes sur les activités économiques.

En perspective il est prévu un accompagnement technique pour renforcer les capacités des transformatrices sur les techniques d'utilisation du matériel mis à leur disposition. Les fours améliorés, comparés à ceux traditionnels, présentent une capacité plus grande 25Kg/jour contre 100 kg/jour pour les traditionnels. En outre, 2h de temps de travail avec les fours traditionnels contre seulement 30 à 45 mns par charge pour les fours améliorés, permet de réduire conséquemment la consommation de bois. En plus la qualité est au rendez vous. Une bonne pratique de développement économique local à encourager.

Le Projet Francophone d'Appui au Développement Local (PROFADEL) lancé. Des politiques publiques en faveur des plus pauvres.

Pour intégrer les efforts de réduction de la pauvreté dans les stratégies nationales de développement durable, le nouveau Programme francophone d'appui au développement local (PROFADEL) vise à impliquer les communautés de base des zones rurales et périurbaines dans la formulation, la gestion et la maintenance de projets locaux créateurs d'emplois et de richesse. A travers Profadel, une nouvelle démarche d'accompagnement global des acteurs du développement local est expérimentée à partir de 2012 pour mieux répondre au premier des Objectifs du millénaire pour le développement, celui de réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim d'ici à 2015. En capitalisant sur l'expérience de terrain du Programme spécial de développement (PSD), mené depuis 1975 dans les milieux ruraux africains, du Programme d'appui au développement local (PADL) en Afrique subsaharienne et du projet Economie de proximité-micro finance, il s'agit de mettre en cohérence les actions de développement local avec les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté. Les stratégies de développement local constituent en effet un levier essentiel pour favoriser la création d'un tissu économique dynamique, générateur de revenus et d'opportunités d'emplois pour et par des populations rurales souvent très démunies. Cette logique visant l'appropriation par les pays bénéficiaires des méthodes de conduite de projets au niveau national et local passe notamment par la mise à disposition des outils méthodologiques pour l'élaboration et la conduite des politiques et la mise en œuvre des réalisations prioritaires. Dans une première étape, quatre pays francophones en développement, sélectionnés en fonction de leur politique, des ressources humaines et financières qu'ils peuvent mobiliser et de leur capacité à pérenniser des projets communautaires, sont concernés par cette nouvelle approche partenariale : la République centrafricaine, le Rwanda, le Sénégal et le Togo.

Elaboration de la stratégie nationale de développement local,

Doter le pays d'une stratégie nationale de développement local (SNDL) est l'une des actions prioritaire du PNDL. Son élaboration s'inscrit en droite ligne de la programmation du processus de mise en œuvre du PNDL dans la mesure où le document de programme avait prévu, à terme, la mise à disposition d'une SNDL. Elle vient parachever les processus enclenchés en matière de développement local et doit servir à identifier les stratégies et cadres institutionnels qui gouverneront l'intervention des différents acteurs en matière de développement local compte tenu des différentes expériences capitalisées et des leçons apprises en la matière. En effet, la définition d'une stratégie nationale de développement local s'avère nécessaire pour une coproduction efficace, cohérente et harmonisée des principaux acteurs que sont l'Etat, les Collectivités locales, les organisations communautaires de base et le secteur privé. **(A suivre)**



Pour de plus amples informations, lire les liens

Pour envoyer vos news, contactez Ousseynou TOURE, Spécialiste de la Communication et Formation du PNDL Tel : (221) 33 889 50 60/66 ; 77 545 46 06 ; Fax : (221) 33 823 88 35 ; email : otoure@pndl.org

Ensemble, engageons l'action durable qui fédère !